

## Conseil de la métropole du 17 septembre 2020

### Compte Rendu

Date de convocation  
3 septembre 2020

Conseillers en exercice  
66

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : Mme Emilie KUCHEL**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 17 septembre 2020 à 17 heures, sous la Présidence de Monsieur François CUILLANDRE, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à M. A. GOURVIL) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, Mme M. BRONEC, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à M. L. GUILLEVIN) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme A. ARZUR (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à Mme P. ALBERT) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, M. G. KERJEAN (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à Mme B. MALGORN) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, M. P. APPERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. D. CAP, Vice-Président, pouvoir à Mme P.HENAFF.

M. C. PETITFRERE pouvoir à M. F. JACOB, Mme C. ANDRIEUX pouvoir à Mme M. BRONEC, Mme M. MAURY pouvoir à M. G. DISSAUX, M. B. CALVES pouvoir à Mme B. MALGORN, Mme N. L'HOSTIS pouvoir à M. M. COATANEA, Conseillers.

#### **C 2020-09-121 BUDGET**

**Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bretagne et des réponses apportées - exercices 2014 et suivants**

Le rapporteur, M. François CUILLANDRE  
donne lecture du rapport suivant

**BUDGET – Rapport d’observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bretagne et des réponses apportées - exercices 2014 et suivants**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La Chambre régionale des comptes de Bretagne a examiné la gestion de la métropole de Brest à compter de l’exercice 2014 et suivants. Ce contrôle s’inscrit dans les travaux communs des juridictions financières relatifs aux métropoles.

Il a donné lieu à un rapport d’observations définitives qui a été notifié le 2 septembre 2020.

Le document ci-joint vous présente le rapport comportant les observations définitives de la Chambre sur le contrôle des comptes et de la gestion de la métropole de Brest durant cette période et la réponse qu’a apportée la collectivité.

Le code des juridictions financières dispose que le rapport définitif et sa réponse sont à l’ordre du jour de la plus proche réunion de l’assemblée délibérante au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport et les réponses seront joints à la convocation adressée à chacun de ses membres.

**DÉLIBÉRATION**

Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L 243-6,

Vu la notification par la Chambre régionale des comptes de Bretagne, du rapport d’observations définitives sur la gestion de la métropole de Brest concernant les exercices 2014 et suivants.

Il est proposé au Conseil de la métropole après avis des commissions compétentes, de prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport d’observations définitives de la chambre régionale de la cour des Comptes de Bretagne et de la réponse apportée sur la gestion de la métropole de Brest concernant les exercices 2014 et suivants.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES  
GENERALES-RESSOURCES : PREND ACTE

Décision du Conseil de la métropole :

PREND ACTE